



BILAN 2024

Charte Forestière du Pays Cœur d'Hérault



Bilan rédigé en avril 2025

Pour une filière émergente à développer et une forêt multifonctionnelle au service du bien commun

Table des matières

1.	Contexte historique et actuel de la Charte Forestière du Pays Coeur d'Hérault	2
1.1	Une Charte récente, débutant son deuxième programme d'actions	2
1.2	Diagnostic du territoire et enjeux initiaux.....	3
1.3	Objectifs et gouvernance de la Charte Forestière.....	4
2.	Bilan de l'avancement du plan d'actions 2024 - 2027	5
2.1.	Le programme d'action initial.....	5
2.2.	Résumé de la réalisation.....	6
2.3.	Zoom sur les actions phares de 2024	8
2.3.1.	Actions réalisées sur le risque incendie	8
2.3.2.	Réalisation du projet de desserte sur le Grézac et RETEX	9
2.3.3.	Poursuivre le développement de l'outil foncier sur le territoire	10
2.4.	Suivi des indicateurs du plan d'actions.....	10
3.	Les suites prévisionnelles du plan d'actions	12
		13

1. Contexte historique et actuel de la Charte Forestière du Pays Coeur d'Hérault

1.1 Une Charte récente, débutant son deuxième programme d'actions

Le point de départ de la Charte en Pays Coeur d'Hérault est la démarche de Plan d'Approvisionnement Territorial réalisé en 2015 par une des Communauté de communes membre du Pays : le Lodévois et Larzac. A l'issue de ce plan, les actions proposées se sont trouvées confrontées à une nécessaire vision territoriale élargie mais absente, celle d'une Charte Forestière. La collectivité s'est donc tournée vers le Pays pour interroger le portage d'une telle démarche.

L'engagement du territoire s'est ensuite déroulé avec des réunions techniques, puis d'élus : présentation et premiers échanges avec les élus référents, formation proposée par les COFOR. Des réunions techniques de cadrage et de préparation d'animations territoriales ont également été réalisées.

L'élaboration de la Charte a donc commencé en 2017, grâce à des subventions européennes et régionales. Différents enjeux ont été identifiés à partir d'éléments de diagnostic. Ce diagnostic a inclus une phase d'enquête auprès des propriétaires privés a également été mené afin de mieux comprendre leurs enjeux. Des orientations stratégiques ont ensuite été déterminées, afin de fonder le programme d'actions.

Le plan d'action de la Charte Forestière du Pays Coeur d'Hérault a été adopté mi 2020, et sa mise en œuvre a débuté en septembre 2020, avec une animatrice recrutée à partir de mars 2021 à 0,6 ETP.

La mise en œuvre du premier plan d'action s'est terminée par un Comité de Pilotage le 15 décembre 2023, qui a permis de faire le premier bilan des actions réalisées (*disponible sur demande*). Cette rencontre a permis d'échanger sur les évolutions et les nouvelles orientations du plan d'actions de la charte forestière.

Cette nouvelle programmation a été l'opportunité de déposer un dossier d'aides financières avec l'ambition de mettre en place un temps plein à l'animation de cette charte forestière. Grâce à des subventions européennes et régionales sur le dispositif « Stratégie Locale de Développement Forestier (SLDF) » ce temps plein est assuré jusqu'en 2027.



Figure 1 : Historique de la Charte Forestière du Pays Coeur d'Hérault

Le nouveau plan d'actions cours sur la période janvier 2024 à décembre 2027. Le présent bilan a pour objectif de résumer la première année de cette mise en œuvre. Il ne constitue pas une évaluation de celui-ci.

1.2 Diagnostic du territoire et enjeux initiaux

Le diagnostic de la Charte Forestière a été réalisé par le bureau d'étude Alcina, sous suivi d'un Comité de Pilotage composé des différents partenaires de la forêt. Il a porté sur la caractérisation des massifs du territoires, sur leur historique, les différents peuplements et essences du territoire.

Ainsi, sur le périmètre du Pays Cœur d'Hérault, les grandes caractéristiques du territoire sur les questions forestières sont les suivantes :

- Un territoire, dont les espaces de garrigues et forestiers constituent 68 % du territoire (avec 81 % de feuillus), situé aux portes d'une métropole et d'une agglomération, de territoires plus structurés sur le volet forestier
- 61 % de ces espaces font l'objet de périmètres réglementaires de préservation (Natura 2000, Arrêté de Protection de Biotope...)
- 11% des espaces naturels du territoire en aléa fort à très fort concernant le risque de feux de forêt. Le risque inondation est lui très présent autour de la Lergue et de l'Hérault. Les pentes du Lodévois concentrent les risques de mouvement de terrain.
- L'espace naturel et forestier est hôte de nombreuses activités de loisirs (chasse, randonnées, course à pied, vélo, escalade, parapente, loisirs motorisés, cueillettes)
- Peu de bois d'œuvre à valoriser, mais une marge de manœuvre sur le bois énergie, le bois de chauffage, avec une consommation de bois énergie importante par commune (de 12 à 20%), mais un manque de visibilité des fournisseurs.
- Un tissu d'entreprises locales travaillant le bois assez fragile avec une tendance au développement de la demande notamment sur le bois construction (privée et publique) ; des compétences locales peuvent être renforcées, valorisées
- Une filière, c'est-à-dire l'ensemble de la chaîne de valeur, en émergence qui demande à être structurée, accompagnée
- 75 % des espaces naturels et forestiers sont privés et 80 % des propriétaires privés ont moins de 4 ha; un manque de connaissance des valorisations possibles des bois et des acteurs techniques ; des propriétaires âgés.
- 41 % du territoire bien desservie et accessible, mais des points noirs à lever pour améliorer l'exploitation
- 28 % des espaces naturels et forestiers utilisés à des fins agricoles (pastoralisme, ...)

A partir de ces éléments de diagnostic, et de la discussion des enjeux du précédent plan d'actions, des nouveaux enjeux ont été identifiés ou pérenniser :

- 1) Prendre en compte et valoriser les espaces forestiers dans l'aménagement et l'urbanisme (enjeu toujours présent par rapport à l'ancienne programmation, nécessiter de pousser les élus à prendre connaissance des enjeux forestiers et de leurs possibilités d'action) ;
- 2) Remettre en gestion les forêts privées (préserver et valoriser les différents milieux et les ressources forestières, leur biodiversité et leurs services écosystémiques) ;
- 3) Morcellement foncier (prendre en compte et mettre en place une gestion du morcellement et surveiller les projets de photovoltaïques) ;
- 4) Accessibilité (maintenir et développer l'accessibilité aux massifs par les dessertes forestières) ;
- 5) Environnement et biodiversité (préserver et valoriser les différents milieux et les ressources forestières) ;
- 6) Développer la filière bois (maintenir et développer les activités liées aux forêts et au bois et soutenir les entreprises de construction, bois énergie, ...) ;
- 7) Multifonctionnalité de nos forêts (développer et encadrer, de façon concertée, les usages et activités en forêt : loisirs, chasse, valorisations diversifiées...) ;
- 8) Gestion des risques en forêt (prendre en compte les risques et leurs liens avec la forêt : incendies, inondations, glissement de terrain) ;
- 9) Sylvopastoralisme (maintenir et développer les activités de sylvopastoralisme, enjeu de plus en plus prégnant et demandé sur le territoire).

Sur ces bases, les acteurs de la Charte Forestière du Pays Cœur d'Hérault ont élaboré trois grandes orientations, un plan d'actions et une gouvernance permettant la mise en œuvre de ces actions.

1.3 Objectifs et gouvernance de la Charte Forestière

Les nouveaux objectifs de la Charte Forestière du Pays Cœur d'Hérault pour 2024 – 2027 découlent des grandes orientations suivantes :

- Orientation n°1 - Mettre en œuvre collectivement la Charte Forestière et renforcer la démarche collective : affirmer l'engagement du territoire dans des actions envers la filière, ainsi que poursuivre et renforcer la dynamique collective et la reconnaissance des acteurs du territoire.
- Orientation n°2 – Poursuivre la prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt dans les politiques et actions des acteurs du territoire : faire connaître et reconnaître la multifonctionnalité des forêts et les différents enjeux du territoire, notamment auprès des élus, pour développer une culture forestière.

- Orientation n°3 – Appuyer le développement de la filière forêt-bois, de l’amont à l’aval (gestion forestière, développement filières bois-énergie et bois construction) : poursuivre les actions de sensibilisation et d’accompagnement des propriétaires vers la gestion des forêts du Cœur d’Hérault ainsi que d’intégrer les enjeux des entreprises bois (énergie et construction) afin de développer une filière locale.

Ces grandes orientations ont ensuite été déclinées en diverses actions qui sont présentées dans la partie suivante du bilan. Certaines de ces actions correspondent à la poursuite d’animation du précédent plan d’actions et d’autres sont de nouvelles actions issues des échanges avec les partenaires de la charte forestière lors du comité de pilotage de 2023.

Pour suivre et orienter la mise en œuvre du plan d’action, une gouvernance a été conçue. Celle-ci est composée de :

- Un Comité de Pilotage, qui assure le suivi, la validation et l’évaluation générale de l’animation et de la mise en œuvre de son plan d’actions ;
- Un Comité des élus référents, qui valide et oriente les actions inscrites au plan, et qui fait remonter les besoins des Collectivités ;
- Un Comité technique, qui peut se décomposer en groupe de travail thématique, ayant pour objectif de faciliter et encadrer la réalisation des actions.

2. Bilan de l’avancement du plan d’actions 2024 - 2027

2.1. Le programme d’action initial

Le plan d’action 2024 – 2027 comprends 21 actions portées par divers partenaires :

Orientations	Objectifs Opérationnels	Actions
Mettre en œuvre collectivement la Charte Forestière et renforcer la démarche collective	Renforcer la démarche collective engagée autour de la Charte Forestière et de son animation	1. Animer, suivre et évaluer la charte forestière 2. Sensibilisation collective du grand public aux forêts du territoire 3. Formation et sensibilisation des élus communaux et intercommunaux 4. Poursuivre le développement des liens entre la charte et les autres politiques territoriales 5. Faire participer le territoire aux politiques supra-territoriales liées à la forêt
	Poursuivre l’amélioration de la prise en compte des forêts dans les politiques publiques et la planification	6. Intégrer et valoriser les espaces forestiers dans les Plans Locaux d’Urbanisme 7. Réalisation du projet de desserte sur le Grézac et RETEX

Poursuivre la prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt dans les politiques et actions des acteurs du territoire	Développer une stratégie partagée par les communautés de communes sur la gestion du risque incendie	8. Plan de Massif de Protection des forêts contre l'Incendie
	Positionner le PCH et ses partenaires en tant que structure accompagnatrice des communes sur les OLD	9. Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage des OLD pour 3 communes 10 Réalisation d'étude de priorisation des voiries communales sur les OLD pour 14 communes 11. Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de coupures de combustible à l'interface habitat/forêt au-delà des OLD
	Intégrer gestion des OLD et préservation de la biodiversité	12. Réaliser des chartes Natura 2000 pour intégrer le respect de la biodiversité lors des opérations de débroussaillage
	Renforcer l'accompagnement à la mise en œuvre des actions en lien avec la biodiversité sur le territoire	13. Préserver et améliorer la biodiversité des milieux forestiers privés 14. Création d'une dynamique de gestion sylvicole pour améliorer la vitalité et la séquestration Carbone des peuplements
	Renforcer le sylvopastoralisme sur le territoire	15. Appui à l'intégration du sylvopastoralisme dans le massif de la Taillade en concertation locale
Appuyer le développement de la filière forêt-bois, de l'amont à l'aval (gestion forestière, développement filières bois-énergie et bois construction)	Poursuivre les actions de développement forestier et les liens engagés avec les propriétaires forestiers du territoire pour une meilleure remise en gestion	16. Développement du réseau de Haie, notamment sur les parties à enjeux de biodiversité 17. Poursuivre le développement de l'outil foncier sur le territoire 18. Réalisation de Plans de Développement de Massifs
	Soutenir les entreprises des filières bois énergie et bois construction du territoire	19. Valoriser le savoir-faire et les compétences locales 20. Développement de la filière bois énergie 21. Développement de la filière bois construction

2.2. Résumé de la réalisation

Le tableau suivant illustre le nombre d'actions menées totalement (en vert), partiellement (en orange), ou non réalisées (en rouge) et le calendrier prévisionnel de l'action sur la durée de la programmation (2024 – 2027)..

Actions n°	Etat d'avancement	Calendrier prévisionnel
1	En cours	Réalisation continue sur la programmation
2	Non lancée	Réalisation pour fin 2024 et mise en œuvre de 2025 à 2027 (diffusion)
3	En cours	Réalisation continue sur la programmation
4	En cours	Réalisation continue sur la programmation
5	En cours	Réalisation continue sur la programmation
6	En cours	Réalisation d'une fiche thématique « forêt » en 2024 avec des OAP / accompagnement des révisions de PLU sur la programmation
7	En cours	Lancement du projet en 2024 et réalisation de la desserte pour 2026
8	En cours	Lancement de la démarche en janvier 2025 et mise en œuvre du PMPFCI en fin 2026
9	En cours	Lancement du projet en 2024 et fin prévue en début 2025 (prorogation)
10	En cours	Lancement du projet en 2024 et fin prévue en début 2025 (prorogation)
11	En cours	Lancement second semestre 2024 et fin prévue pour décembre 2025
12	En cours	Suivi de la démarche du conseil départemental pour mise en œuvre en 2026
13	Non lancée	Réalisation continue sur la programmation
14	Non lancée	Réalisation continue sur la programmation
15	En cours	Réflexion débutée en 2024 et mise en œuvre du projet pour 2027
16	En cours	Réalisation continue sur la programmation
17	En cours	Réalisation continue sur la programmation
18	Non lancée	2024 : attente des financements Lancement du projet prévu en 2025
19	Non lancée	Réalisation continue sur la programmation
20	En cours	Lancement de l'étude de préfiguration d'un Fonds Air Bois en 2024 et réalisation et rendu pour fin 2025
21	Non lancée	A définir

2.3. Zoom sur les actions phares de 2024

Sur cette première année de nouvelle programmation on peut voir qu'aucune action n'est encore totalement réalisée. Ce constat est normal puisque les actions sont souvent menées sur plusieurs années et/ou en attente de financement. Cependant, 70% des actions programmées ont déjà bien été lancées sur cette année 2024. La majorité du plan d'actions est donc en cours de réalisation.

Dans ce chapitre est détaillé l'avancement des actions « phares » de cette année 2024. A noter que sur cette année l'animation a été diffuse pour des raisons de personnels (*cf chapitre 1.1*) :

- Départ de Mario BON, animateur à 0,6 ETP pour la CFT du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024 ;
- **Vacance du poste sur 3 mois (de juillet à septembre) ;**
- Prise de poste de Lauriane CHABBERT, animatrice à 1 ETP pour la CFT du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024.

2.3.1. Actions réalisées sur le risque incendie

Lors de cette première année de nouvelle programmation l'accent a été porté sur les projets liés à la DFCI. La charte forestière a pour objectif de profiter de la dynamique autour du risque incendie pour créer et pérenniser du lien entre les élus et les acteurs de la filière et ainsi développer une culture forestière sur le territoire. Ce lien pourra en fin de programmation permettre d'avancer plus efficacement sur d'autres thématiques de développement de la filière forêt-bois.

Les actions lancées en 2024 sur le risque incendie sont au nombre de 4 :

- **Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage des OLD pour 3 communes :** Le projet a été lancé en début 2024 avec un questionnaire auprès des communes du Pays afin de permettre d'identifier 3 communes volontaires pour piloter ce projet. L'objectif est d'accompagner les communes de Lacoste, Puéchabon et Fozières dans les réflexions de mise en applications des obligations légales de débroussaillage (formation des élus sur la réglementation, organisation de réunions publiques sur les OLD, mise en place de Plan Communal de Débroussaillage (PCD)).
 - o Mise en place d'une méthodologie répliquable à toutes les communes du territoire pour la mise en place d'un PCD.
 - o En 2024, le projet a bien débuté sur les 3 communes mais a pris du retard avec la vacance de poste, des demandes de prorogations des conventions de financement ont été faite. Il se poursuivra jusqu'en 2025.
- **Réalisation d'étude de priorisation des voiries communales sur les OLD pour 14 communes :** Le projet a été lancé en début 2024 avec 14 communes volontaires (dans les 3 intercommunalités du Pays) avec l'accompagnement de l'ONF pour réaliser les études de priorisation.
 - o En 2024, le projet a débuté avec la sélection des 14 communes et s'est poursuivi par le commencement des relevés terrain par l'ONF.

- Rendu des rapports prévu en juin 2025 : le projet a pris du retard avec la vacance de poste, des demandes de prorogations des conventions de financement ont été faites.
- **Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de coupures de combustible à l'interface habitat/forêt au-delà des OLD :** Cette année c'est la commune d'Olmet-et-Villecun qui bénéficie d'un accompagnement du Pays et des COFOR pour réfléchir à une coupures de combustibles sur un massif à fort enjeux. Les premières rencontres ont eu lieu en 2024 mais les réflexions prennent du temps à cause de la recherche de financement pour les travaux d'ouverture.
- **Mise en place d'un Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PMPFCI) :** Le Pays souhaite mettre en place un plan de massif PFCI opérationnel découlant des recommandations du plan département PFCI. L'année 2024 l'animateur de la charte forestière a pu réaliser le cadrage interne de ce projet et réaliser des demandes de financements (obtenus en décembre 2024). Le projet se poursuivra jusqu'à la fin de la programmation du plan d'actions et pourra réellement commencé en 2025.

2.3.2. Réalisation du projet de desserte sur le Grézac et RETEX

Lors de cette année les projets de résorption des points noirs de desserte ont été poursuivis depuis l'ancienne programmation. Notamment, le projet de desserte forestière du Grézac qui pourrait permettre à 4 propriétaires forestiers (3 privés et 1 forêt communale) représentant 953ha de sortir environ 20 000m³ de bois sur les 20 prochaines années.

Les boisements de ce massif nécessitent des coupes d'éclaircissement mais ne peuvent pour le moment pas être exploités du fait d'un problème de desserte. Une étude a été réalisée pour mieux caractériser les peuplements du massif et les solutions possibles de desserte associés. Ce projet, regroupant l'ensemble des acteurs locaux, porté par le Pays Cœur d'Hérault, pour les communes de Lauroux et des Plans, a permis qu'un itinéraire de sortie possible soit adopté.

La suite de l'accompagnement comprend l'obtention des autorisations auprès des propriétaires, des échanges pour se répartir l'autofinancement, les montages techniques du dossier, le dépôt auprès de financeurs, l'émission du marché public et enfin le suivi de travaux jusqu'à la livraison.

Le projet n'a malheureusement pas pu avancer à bonne vitesse en 2024 à cause d'un manque de coordination des acteurs (notamment par l'absence d'animation de la CFT suite à la vacance de poste). Aucun dossier de demande de financement n'a pu être déposé en 2024.

2.3.3. Poursuivre le développement de l'outil foncier sur le territoire

Les Collectivités Forestières d'Occitanie sont intervenues sur le Pays Cœur d'Hérault pour un travail sur le foncier forestier. L'objectif était de réduire le morcellement, d'accompagner les communes à mieux gérer les Biens Vacants et Sans Maîtres (BVSM) et les Biens Non Délimités (BND) et à limiter la déprise foncière. Le travail a été de réaliser un rapport sur les BVSM et les BND à l'échelle du Pays. Huit communes ont bénéficié d'un rapport détaillé, qui leur a permis de mieux connaître le foncier de leur commune et d'adopter une stratégie de gestion des BVSM et BND.

Par ailleurs, les élus du territoire ont pu participer aux webinaires organisés par les COFOR sur les BVSM et les BND pour être formés sur les procédures permettant aux collectivités de récupérer la maîtrise de ce foncier. Le retour aux communes se poursuivra toute la durée de la programmation.

2.4. Suivi des indicateurs du plan d'actions

N° Action	Indicateurs Envisagés	Etat d'avancement au 31 décembre 2024
1	Nb de COPIL, Nb de Comité des élus référents Nb de Groupe Technique Mixte Rapport d'évaluation à 6 ans	1 COPIL 1 Comité élus référents
2	Nb de plan de communication annuel réalisé Nb d'événements organisés sur la forêt et nb de participants Nb de publications sur les réseaux Réalisation d'un film	Dizaine de publications réalisées sur Facebook et LinkedIn
3	Nb de plan de communication annuel réalisé Nb de formation à destination des élus Nb d'élus participants Nb d'intervention en communes et intercommunalité	1 Formation OLD avec 6 élus participants <i>D'avantage piloté par les COFOR</i>
4	Nb d'actions conjointes	2 : sylvopastoralisme et PMPFCI
5	Nb de participation à la politique supra-territoriale Nb d'actions entrant dans les plan d'action supra-territoriaux	3 : GT DFCI départemental + GT fermeture de massif + Réseau des territoires forestiers régional 2 : charte natura 2000 et PMPFCI
6	Nb de guide réalisé Nb de communes accompagnées dans la révision de leur PLU(i)	1 fiche réalisée 1 PLUi accompagné 1 PLU accompagné

7	Desserte forestière établie Surfaces desservies et volumes prévisionnels	0 desserte 1000 ha et 20 000m3 sur 20 ans
8	Nb de Plan de Massif réalisé	0
9	Nb de communes accompagnées Nb de Plans Communaux de Débroussaillage réalisés	3 communes en cours d'accompagnement
10	Nb de communes accompagnées Nb de linéaire initial Nb de linéaire prioritaire retenue	14 communes en cours d'accompagnement
11	Nb d'interfaces aménagés et surfaces	0
12	Nb de Charte Natura 2000 réalisée	0
13	Nb de propriétaires forestiers sensibilisés Nb de diagnostics et surfaces correspondantes	0
14	Nb de réunions de sensibilisation Nb de propriétaires forestiers sensibilisés Nb de diagnostics et surfaces correspondantes	0
15	Nb de contrat tri-partie signée sur du pastoralisme en forêt communale Nb de réunion de concertation pluri-partenariale	0 Contrat signé 2 Réunions de cadrage 1 Réunion de concertation pluri- partenariale 2 Réunions avec les chasseurs
16	Linéaire planté (km) Nb d'arbre planté	<i>Non disponible</i>
17	Nb de communes accompagnées Surfaces de BVSM et BND remobilisés	<i>En cours</i>
18	Nb de propriétaires forestiers sensibilisés Nb de diagnostics et surfaces correspondantes Surfaces de travaux initiés Nb de documents de gestion initiés Nb de réunions d'information organisées	0
19	Nb d'entreprises recensés et ayant répondues à l'enquête	0
20	Nb d'entreprises participants aux journées de sensibilisation Réalisation étude préfiguration du Fonds Air Bois	1 Etude en cours pour FAB
21	Nb d'entreprises participants aux journées de sensibilisation	0

3. Les suites prévisionnelles du plan d'actions

De nombreuses actions du plan seront menées sur plusieurs années. Cette année 2024 a permis le lancement des ambitions de la charte forestière et de passer sur un temps plein d'animation.

Plusieurs actions seront normalement terminées en 2025 et d'autres seront démarré seulement en 2026. Les priorités pour l'année prochaine seront sur les actions suivantes :

- 1) Appui aux maires sur la maîtrise d'ouvrage concernant les Obligations Légales de Débroussaillants – Finir le projet et organiser des RETEX auprès des autres communes du territoire
- 2) Etudes de priorisations des voiries communales pour 14 communes du territoire – Finir le projet et organiser des permanences de rendus des rapports auprès des communes
- 3) Création et mise en place des conditions d'entretiens des zones coupe-feux : expérimentation sur la commune d'Olmet-et-Villecun – Poursuivre la recherche de financement et l'accompagnement de la commune
- 4) Mettre en place un PMPFCI – Recruter un bureau d'étude pour nous accompagner la démarche et coordonner les acteurs et les élus du territoire sur la rédaction de ce plan de massif
- 5) Etude de préfiguration d'un Fonds Air-Bois - Financements obtenus, réalisation de l'étude avec un bureau d'étude et réflexions sur les possibilités de mise en place d'un Fonds Air Bois
- 6) Poursuite des efforts d'intégration de la forêt dans les documents d'aménagement et les projets communaux d'aménagement
- 7) L'accompagnement de la commune de Lauroux sur le projet de desserte sera également poursuivi, dans l'objectif de concrétiser une desserte forestière

